

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA VIENNE

Association loi 1901

*2134 route de Chauvigny
86550 MIGNALOUX BEAUVOIR*

***Exercice clos le 30 juin 2022
Rapport sur les comptes annuels***



AUDIT

Didier BOYE

Commissaire aux Comptes

Frédéric MEUNIER

Commissaire aux Comptes

Adresse de correspondance : 33, Rue Charles Darwin – 79000 NIORT

Tél. : 05 49 17 83 50 – Fax : 05 49 17 83 55 – Email : niort-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 30 juin 2022**

Aux membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « **FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA VIENNE** » relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES » de l'annexe des comptes annuels concernant le prix des céréales retenu pour l'évaluation de la provision des indemnisations Dégâts à venir.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons procédé au contrôle de la correcte application des règles et méthodes comptables mentionnées dans l'annexe comptable et retenues pour l'établissement des comptes annuels, notamment pour le traitement des subventions.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

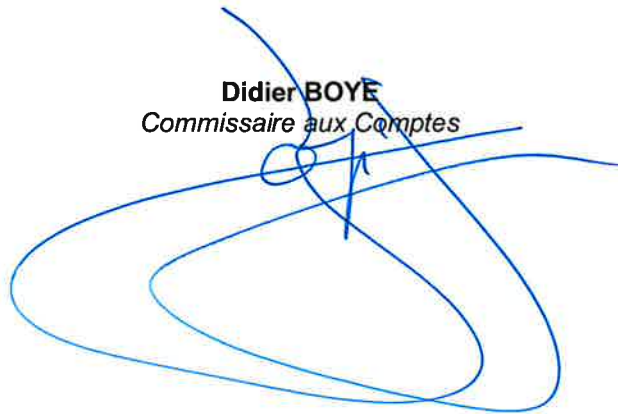
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers, le 21 février 2023

Pour TGS France Audit,

Didier BOYE
Commissaire aux Comptes



Bilan Actif

	Du 01/07/2021 au 30/06/2022			Au 30/06/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles	122 395	115 643	6 753	11 268
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	367 333	174 014	193 320	160 332
Constructions	1 445 597	1 147 673	297 925	286 651
Installations techniques, matériel et outillages industriels	194 247	146 386	47 861	11 191
Autres immobilisations corporelles	517 324	446 034	71 290	90 636
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	1 909		1 909	1 909
Prêts				
Autres immobilisations financières	840		840	840
TOTAL I	2 649 646	2 029 748	619 897	562 826
Comptes de liaison	II			
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	174 894		174 894	25 144
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	330 450		330 450	168 127
Valeurs mobilières de placement				81 282
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	5 267 855		5 267 855	5 425 042
Charges constatées d'avance	204 859		204 859	180 037
TOTAL III	5 978 057		5 978 057	5 879 631
Frais d'émission des emprunts	IV			
Primes de remboursement des obligations	V			
Ecart de conversion actif	VI			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	8 627 702	2 029 748	6 597 954	6 442 457

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

Bilan Passif

	30/06/2022	30/06/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	504 742	504 742
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	560 917	525 768
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	4 012 489	3 985 754
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-165 907	61 885
Situation nette	4 912 242	5 078 148
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	28 223	
Provisions règlementées		
TOTAL I	4 940 464	5 078 148
Comptes de liaison	II	
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	111 596	103 695
TOTAL III	111 596	103 695
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	385 143	261 642
TOTAL IV	385 143	261 642
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	81 907	91 011
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 879	136 009
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	242 894	204 064
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	148 750	512 168
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	605 321	55 720
TOTAL V	1 160 751	998 972
Ecarts de conversion passif	VI	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	6 597 954	6 442 457

Compte de résultat

	30/06/2022	30/06/2021
Produits d'exploitation		
Cotisations	1 283 045	1 283 823
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	52 934	19 767
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	618 381	564 903
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	106 984	132 501
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	1 634	4 080
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	384 818	363 389
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	134 633	87 455
Utilisations des fonds dédiés	93 209	121 352
Autres produits	1 000	1 105
	TOTAL I	2 676 637
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	591 713	507 538
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	589 124	550 000
Aides financières	377 392	342 435
Impôts, taxes et versements assimilés	61 297	59 182
Salaires et traitements	533 400	514 466
Charges sociales	258 729	237 922
Dotations aux amortissements et dépréciations	85 320	82 358
Dotations aux provisions	255 689	135 767
Reports en fonds dédiés	101 110	103 695
Autres charges	1 595	1 233
	TOTAL II	2 855 368
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-178 731
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		323
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL III	323
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	666	261
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL IV	666
	RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-666
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	-179 396

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

Compte de résultat (Suite)

	30/06/2022	30/06/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	22 072	30 197
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	22 072	30 197
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 190	4 764
Sur opérations en capital	7 392	7 392
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	8 582	12 156
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	13 490	18 041
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 698 710	2 608 896
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 864 616	2 547 012
EXCEDENT OU DEFICIT	-165 907	61 885

Contributions volontaires en nature

Dons en nature
Prestations en nature
Bénévolat

TOTAL

Charges des contributions volontaires en nature

Secours en nature
Mise à disposition gratuite de biens
Prestations en nature
Personnel bénévole

TOTAL

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2022 dont le total du bilan avant répartition est de 6 597 954 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : -165 907 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Activité de l'Association :

La fédération départementale de la chasse 86 participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique du département de la Vienne, à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elles assurent la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de leurs adhérents.

La Fédération départementale des chasseurs de la Vienne s'articule autour d'un Conseil d'Administration composé de 16 membres élus, renouvelable tous les six ans et d'un bureau, composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un trésorier, d'un trésorier adjoint, et d'un secrétaire, élu par le Conseil d'Administration.

Treize salariés répartis en deux services : LES SERVICES ADMINISTRATIFS et LE SERVICE TECHNIQUE assurent le fonctionnement quotidien et les missions techniques de terrain.

La Fédération des Chasseurs est elle-même représentée au sein de la Fédération Régionale des Chasseurs de la Nouvelle AQUITAINE, qui constitue un interlocuteur privilégié à l'échelon régional, et a été associée à l'élaboration des Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats.

La Fédération est agréée au titre de la protection de l'environnement.

Lieu d'exploitation de l'activité de l'Association :

Le département de la Vienne (86).

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2022 dont le total du bilan avant répartition est de 6 597 954 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -165 907 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

La fédération départementale des chasseurs de la Vienne a reçu deux subventions de la Fédération nationale de la chasse suite à la réforme intervenue le 24/07/2019.

Un premier volet de 80 053 € correspondant à un appui financier suite à la refonte des contributions sur les validations des permis de chasse et sur les actions de biodiversité.

Le même montant avait été reçu sur l'exercice dernier.

Un second volet de 51 773 € correspondant à une compensation financière suite à la suppression des permis bi-départementaux et temporaire.

Le même montant avait été reçu sur l'exercice dernier.

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

NEANT

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Emprunts

Le montant restant à rembourser au 30/06/2022 est de 81 880.77 euros.

Contributions volontaires en nature

L'association s'efforce de mettre un système en place valorisant le bénévolat mais n'est pas en mesure à ce jour d'en donner un montant précis.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Rémunérations versées à certains dirigeants

Conformément au Code Général des Impôts (articles 261, 7, 1^o du CGI et 242C-1 de l'annexe II), l'entité rémunère X dirigeant (s) sans remettre en cause le caractère désintéressé de sa gestion. A ce titre, la rémunération versée à ces dirigeants au cours de l'exercice clos le 30/06/2022 s'élève à :

	Rémunérations	Avantages en nature
Directeur	56 903.31	

ANNEXE Notes complémentaires

I.F.C./ Provision pour engagements retraite

Les modalités de calcul de l'indemnité de fin de carrière sont les mêmes qu'en 2020/2021 :

- > Application de la convention collective nationale des personnels des structures associatives cynégétiques;
- > Base salaire moyen : 1/12 de la rémunération de la période.
- > Taux d'actualisation retenu = 2.5%
- > la provision inscrite au bilan correspond au montant de l'engagement au 30/06/2022 soit 129 454 euros.

La table de mortalité retenue a été actualisée jusqu'au 30/06/2022, le calcul de la provision est basé sur celle validé par l'INSEE 2014-2016.

Subventions d'investissements :

Les subventions d'investissements sont comptabilisées à la date de leur attribution et reprise au compte de résultat au rythme d'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rattachent.

AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES :

- > Montant global des 3 plus hautes rémunérations de la Fédération au 30/06/2022 : 146 523.32 euros
- > Une valorisation des RTT non prises à la date de clôture est pratiquée et enregistrée en charges au 30/06/2022 :

calcul RTT au bilan : 7 024.61 euros

charges sur RTT : 4 567.62 euros

- > Une valorisation des congés et jours de repos placés sur le CET (Compte Epargne Temps) à la date de clôture est pratiquée et enregistrée en charge au 30/06/2022 :

calcul CET au bilan : 40 724.11 €

charges sur CET : 27 252.26 €

- > La valorisation de la provision des indemnités à venir et des honoraires des estimateurs au 30/06/2022 a été pratiquée selon les mêmes critères que l'année précédente. Elle s'élève au 30/06/2022 à 255 688.64 €

Cette année et à défaut d'informations plus précises à la disposition de la Fédération des chasseurs de la Vienne, les provisions des indemnités ont été faite sur la base des prix de céréales payées sur 2021.

- > Un produit à recevoir de 184 297.46 €, correspondant aux contributions financières pour les projets de protection et de développement de la biodiversité, a été provisionné dans les comptes au 30/06/2022.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations		
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	122 395			
TOTAL	122 395			
Terrains	333 856		33 477	
Constructions :	1 405 605		39 992	
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Générales, agencements et aménagements constructions				
Installations :	166 698		41 006	
- Techniques, matériel et outillage				
- Générales, agencements et aménagements divers	43 920			
Matériel :	203 301		20 570	
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier	190 116		7 345	
Emballages récupérables et divers	79 281			
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL	2 422 778		142 390	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés	1 909			
Prêts et autres immobilisations financières	840			
TOTAL	2 749			
TOTAL GENERAL	2 547 922		142 390	
CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			122 395	
TOTAL			122 395	
Terrains			367 333	
Constructions :			1 445 597	
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencts et aménagt. const.				
Installations :	13 457		194 247	
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencts et aménagt. divers			43 920	
Matériel :	26 270		197 601	
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier	118		197 342	
Emballages récupérables et divers	820		78 461	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL	40 666		2 524 501	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés			1 909	
Prêts et autres immobilisations financières			840	
TOTAL			2 749	
TOTAL GENERAL	40 666		2 649 646	

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	111 128	4 515		115 643
TOTAL	111 128	4 515		115 643
Terrains	173 525	489		174 014
Constructions - Sur sol propre	1 118 954	28 719		1 147 673
: - Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	155 507	4 337	13 458	146 386
Installations générales, agencements et aménagements divers	36 101	1 954		38 055
Matériel de transport	133 708	40 228	26 270	147 666
Matériel de bureau et informatique, mobilier	177 243	4 970	119	182 094
Emballages récupérables et divers	78 931	108	820	78 218
TOTAL	1 873 968	80 805	40 667	1 914 106
TOTAL GENERAL	1 985 095	85 320	40 667	2 029 748

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode Amort. fiscal dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode Amort. fiscal dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions - Sur sol propre							
: - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GENERAL							
DOTATIONS NON VENTILEES	REPRISES NON VENTILEES			TOTAL GENERAL NON VENTILE			

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	840		840
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	174 894	174 894	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	330 450	330 450	
Charges constatées d'avance	204 859	204 859	
TOTAL	711 042	710 202	840

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Commentaire

Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine	81 907	9 198	37 400	35 310
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	81 879	81 879		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	118 512	118 512		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	118 329	118 329		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	6 053	6 053		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	148 750	148 750		
Produits constatés d'avance	605 321	605 321		
TOTAL	1 160 751	1 088 041	37 400	35 310

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

9 101

Commentaire

Variation des fonds propres 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	504 742				504 742
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	4 511 522	61 885			4 573 406
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	61 885		-165 907	61 885	-165 907
Situation nette	5 078 148	61 885	-165 907	61 885	4 912 242
Dotations consommables					
Subventions d'investissement			29 565	1 342	28 223
Provisions règlementées					
TOTAL	5 078 148	61 885	-136 342	63 227	4 940 464

Commentaire

Variations des fonds dédiés

	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont amort.		Montant global	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
TOTAL							
Contributions financières d'autres organismes							
FNC CHAMPAGNE ST HILAIR	34 498		24 012			10 486	
FRC BIODIV86	36 000		36 000				
FRC ICE	33 196		33 196				
FNP ST PIERRE MAILLE					14 862	14 862	
TOTAL	103 694		93 208		101 110	111 596	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GENERAL	103 694		93 208		101 110	111 596	

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
TOTAL				
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				

Variations des fonds dédiés

	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont amort.	Transferts	Montant global dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation						
TOTAL						
Contributions financières d'autres organismes						
					43 248	43 248
					43 000	43 000
	TOTAL	103 694	93 208		101 110	111 596
Ressources liées à la générosité du public						
TOTAL						
	TOTAL GENERAL	103 694	93 208		101 110	111 596

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
TOTAL				
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				

Etat des provisions et dépréciations

	Montant début exercice	Augmentatio Dotations ex.	Diminutions : reprises ex. Utilisées	Non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées					
Provisions pour investissements					
Provisions relatives aux stocks					
Provisions relatives aux éléments d'actif					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
	TOTAL I				
Provisions pour risques et charges					
- litiges					
- amendes et pénalités					
Provisions pour risques					
- pertes de change					
- risque d'emploi					
- autres					
Provisions pour charges sur legs ou donations					
Provisions pour pensions et obligations similaires	136 358		6 904		129 454
Provisions pour impôts					
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices					
Autres provisions pour risques et charges	125 284	255 689	125 284		255 689
	TOTAL II				
	261 642	255 689	132 188		385 143
Provisions pour dépréciations					
- incorporelles					
- corporelles					
- Sur biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations					
- Titres mis en équivalence					
- Titres de participation					
- autres immobilisations financières					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients					
Sur comptes de confédérations, fédérations, unions, entités affiliées					
Sur créances reçues par legs ou donations					
Autres dépréciations					
	Total III				
	TOTAL GENERAL (I+II+III)				
	261 642	255 689	132 188		385 143
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation		255 689	132 188		
- financières					
- exceptionnelles					

Tableau de mouvements des subventions d'investissement

Nature des subventions	Affectation	Montant à l'origine	Report au résultat de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
CONSEIL REGIONAL bacs à venaison	14 565		661	661
CONSEIL DEPARTEMENTAL bacs à venaison	9 000		409	409
VIENNE ET GARTEMPE bacs à venaison	6 000		272	272
TOTAL	29 565		1 342	1 342

Tableau de subventions d'exploitations

Subventions	Accordées du 01/07/2021 au 30/06/2022	Dont reçues du 01/07/2021 au 30/06/2022	Solde à percevoir
	(1)	(2)	(1)-(2)
SUBVENTION cotisations guichet unique	47 840	47 840	
CONSEIL DEPARTEMENTAL plantation haies	16 324		16 324
CONSEIL DEPARTEMENTAL ZNIEFF CHANPAGNE	2 000		2 000
CONSEIL DEPARTEMENTAL site naturel ST PIERR	2 000		2 000
SUBVENTION AGRIPHAUNE	4 444	4 444	
FRC subvention impact faune LGV	11 880	5 400	6 480
SUBVENTION CHAMBRE AGRICULTURE plantatic	22 496		22 496

Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2022	30/06/2021
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26	29
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 891	53 980
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	197 320	162 799
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	51 180	43 920
Instruments de trésorerie		
TOTAL	288 418	260 728

Commentaire

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2022	30/06/2021
Créances clients, usagers et comptes rattachés	14 618	19 773
Créances reçues par legs ou donations		
Autres	146 152	14 888
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie		
Disponibilités		203
TOTAL	160 770	34 864

Commentaire

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		30/06/2022	30/06/2021
Produits :	- D'exploitation	605 321	55 720
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		605 321	55 720

Commentaire

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		30/06/2022	30/06/2021
Charges :	- D'exploitation	204 859	180 037
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		204 859	180 037

Commentaire

Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Solde		Variation	
	30/06/2022	30/06/2021	Montant	%
Produits Exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	22 072.25	30 197.00	-8 124.75	-26.91
77520000 PRODUIT CESSION ELEMENTS ACTIF	10 000.00	8 500.00	1 500.00	17.65
77700000 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	1 342.25		1 342.25	-
77880000 PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	10 730.00	21 697.00	-10 967.00	-50.55
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS	22 072.25	30 197.00	-8 124.75	-26.91
Charges Exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 190.44	4 763.92	-3 573.48	-75.02
67100000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	336.86	168.67	168.19	99.41
67200000 CHARGES / EXERCICE ANTERIEUR	853.58	4 595.25	-3 741.67	-81.41
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 392.00	7 392.00		
67810000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 392.00	7 392.00		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
TOTAL DES CHARGES	8 582.44	12 155.92	-3 573.48	-29.40
RESULTAT EXCEPTIONNEL	13 489.81	18 041.08	-4 551.27	-25.23

Commentaire

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA VIENNE

Association loi 1901

*2134 route de Chauvigny
86550 MIGNALOUX BEAUVOIR*

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES



AUDIT

Didier BOYE

Commissaire aux Comptes

Frédéric MEUNIER

Commissaire aux Comptes

Adresse de correspondance : 33, Rue Charles Darwin – 79000 NIORT

Tél. : 05 49 17 83 50 – Fax : 05 49 17 83 55 – Email : niort-audit@tgs-france.fr

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES****Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 juin 2022**

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I – CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

II – CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention II –1 Remboursement des frais de déplacements

Personne(s) concernée(s) :

Les administrateurs de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne.

Nature et objet :

Les administrateurs sont indemnisés de leur frais de déplacements aux différents conseils ou pour les missions qui leur sont confiées.

Modalités :

Pour l'exercice 2022, le montant des remboursements s'élève à un total de 18 498.58 €, soit par administrateur :

- Pour Monsieur BARBARAT, 795,47€
- Pour Monsieur BARRAULT Antoine, 139,47€
- Pour Monsieur BARRAULT Gilles, 140,27€
- Pour Monsieur BOIRON, 725,65€
- Pour Monsieur CORNU, 194,33€
- Pour Monsieur CUAU, 4 698,92€
- Pour Monsieur de CORTA, 1 718,81€
- Pour Monsieur DONGUY, 872,00€
- Pour Monsieur FAYOUX, 1 604,87€
- Pour Monsieur GAILLARD, 309,26€
- Pour Monsieur GILET, 1 748,14€
- Pour Monsieur JOYEUX, 914,05€
- Pour Monsieur MAITRE, 311,71€
- Pour Monsieur NALLET, 351,65€
- Pour Monsieur PINARD, 1 138,39€
- Pour Monsieur REITZ, 861€
- Pour Monsieur ROBERT, 835,42€
- Pour Monsieur SAVY, 1 139,17€

Convention II -2 Indemnité du Président

Personne concernée :

M. CUAU, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne.

Nature et objet :

Le Président reçoit une indemnité de fonction.

Modalités :

Pour l'exercice 2022, le montant s'élève à 14 352 €.

Fait à Poitiers, le 21 février 2023

Pour **TGS France AUDIT,**

Didier BOYE
Commissaire aux Comptes

